

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau: No. 32, rue Saint-Gabriel, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00

Canada et Etats-Unis.....1.50

France.....fr. 12.50

Publié par

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICATION COMMERCIALE,
J. MONTEIL, Directeur.

Représenté en France par:

LES COMPTOIRS COMMERCIAUX FRANÇAIS
58 rue des Petites Ecuries, Paris.

MONTREAL, 13 SEPT. 1889.

ACTUALITES

L'Economiste Français a commenté dans son numéro du 24 Août dernier une série d'articles sur le livre de M. Rameau: Une Colonie Fédérale en Amérique: Cette étude est signée JOSEPH CHAILLIER.

La Compagnie d'Assurance sur la vie "Canada Life" vient d'avoir sa 42^{me} assemblée annuelle d'actionnaires, au siège social, à Hamilton. Les recettes de la compagnie, pendant l'exercice terminé, le 30 avril dernier, ont été de \$1,839,905.92, y compris l'intérêt sur les placements. Les dépenses, sinistres, frais d'administration, dividendes, etc, se sont montées à \$857,461.41, la différence, \$982,444.51, a été ajoutée à l'actif de la compagnie qui est de \$9,984,450.13.

Depuis près d'un an, une commission de membres du congrès des Etats Unis fait une enquête sur l'influence que peut avoir sur la prospérité des chemins de fer des Etats Unis, la concurrence des chemins de fer Canadiens. A peu près tous les témoignages de négociants et d'hommes d'affaires recueillis par cette commission, s'opposent à la proposition de retirer aux chemins Canadien le privilège de transporter les marchandises en douane à travers le territoire des Etats Unis. Toute mesure, disent les témoins, qui aurait pour résultat de faire cesser la concurrence des chemins de fer canadiens ferait un dommage incalculable au commerce et à l'industrie des Etats de l'ouest.

Il y a quinze jours une nouvelle brèche s'est produite dans la livrée qui sépare le canal de Cornwall du fleuve St Laurent. Heureusement cette brèche a été cette fois, très vite réparée mais il paraît que M. Keefer l'éminent ingénieur trouve la levée elle-même beaucoup trop faible pour la poussée qu'elle a à supporter. Ne serait-ce pas le moment de rappeler au gouvernement la promesse faite depuis longtemps d'élargir et de creuser les canaux du St Laurent, aux mêmes dimensions que le canal Welland et celui de Lachine? Combien de temps encore l'influence de Kingston et de la "Montreal Forwarding Company" réussira-t-elle à empêcher ces travaux, sans lesquels les millions dépensés aux deux bouts du système sont absolument inutilisés?

En France, les vigneron, au printemps lorsque la vigne est bourgeonnée et qu'une forte gelée pourrait détruire toute espérance

de récolte, ont imaginé de combattre la gelée au moyen de la fumée. Des foyers composés de matières inflammables recouvertes de paille humide ou de branchages verts sont établis de distance en distance, dans les vignes, par les belles nuits claires qui produisent les fortes gelées, ces foyers sont allumés et la fumée qu'ils produisent suivant la direction du vent dans les basses couches de l'atmosphère transforment en temps couvrant le temps clair et, en empêchant la radiation, maintiennent la température de la surface à un degré suffisant pour que la gelée n'y puisse pas pénétrer.

On parle d'imiter cette pratique au Manitoba, contre les gelées précoces du mois d'août et pour protéger le blé.

M. U. Garand, le sympathique caissier directeur de la Banque Ville Marie nous est revenu en bonne santé de son voyage à l'exposition de Paris. M. Garand, avec l'esprit d'observation qu'on lui connaît, a profité de son voyage pour étudier les hommes et les choses, la vie et les mœurs des pays qu'il a parcourus, et ses observations dont ils nous a fait part sur le système suivi dans les banques françaises nous prouvent que, lui au moins, il a voyagé les yeux ouverts.

Nous avons reçu un exemplaire d'une brochure "ANNUAL CROP REPORT OF HAY AND STRAW" publiée par MM. F. Williams & Cie, Commissionnaires en foin et paille 385 West 11th Street, New York, qui contient des informations précieuses et d'un grand intérêt pour le commerce. Cette brochure donne un rapport complet de la récolte de foin dans chaque état. D'après ces rapports la récolte a été partout supérieure en quantité à la précédente, quoique inférieure en qualité à cause de l'excès de pluie.

Messrs F. Williams & Cie ont adopté un système pour le classement du foin, dont nous donnerons le détail dans un prochain numéro.

LA CONVERSION DE LA DETTE DE QUEBEC

De nouvelles informations nous permettent de rectifier certains chiffres que nous avons donnés à ce sujet dans notre précédent numéro. Nos calculs étaient basés sur le montant total de la dette anglaise de Québec, soit \$3,478,716.67 tandis que d'après M. Langelier, il ne s'agit de convertir que les neuf premières émissions soit \$3,079,090, seulement.

La différence est sensible elle relève le taux des annuités à \$4.96, p.c. et le taux net de l'intérêt par conséquent sur le capital actuel la plus prime de \$300,000 (10 p.c.) au chiffre de 3.96 tout près de 4 p.c.

Maintenant nous apprenons par le rapport de M. le maire Langelier que la proposition dont nous parlions, celle des MM. Armstrong, a été refusée parce que la maison n'offrait pas les garanties nécessaires pour une opération de ce genre.

La proposition qui a été acceptée par les délégués, sauf ratification par le conseil et par la Législature est celle de MM. Hanson & Coates,

appuyés par la London & Westminster Bank. Voici ce en quoi elle consiste.

Ces Messieurs se chargent de l'opération du rachat sur le marché des débetures de la cité de Québec, à leurs frais et dépens, risques et périls, moyennant la remise à eux faites de nouvelles débetures à 4 p.c. au montant de £797,000 ou à 3 1/2 p.c. au montant de £892,000 et ils s'engagent de plus à payer à la ville une prime de \$200,000.

Ces conditions ne comprennent pas l'amortissement du capital; et les débetures pourront être rachetées en blocs en quarante ans, ou bien au moyen de tirages annuels échelonnés sur une période de 65 ans. Les nouvelles débetures sont prises au pair si elles sont à 4 p.c. et à 89 1/2 si elles sont à 3 1/2 p.c.

Ainsi les débetures qu'il s'agit de convertir forment un total de \$3,079,090 ou £632,689.10.6, et les nouvelles à 4 p.c. représenteraient un capital de \$3,873,420 ou £797,000 le capital de la dette de la ville se trouverait par conséquent augmenté de \$794,330. L'intérêt payé actuellement sur cette partie de la dette est de \$182,545.67; et l'intérêt à 4 1/2 p.c. sur les nouvelles débetures se monterait à 154,936.80.

M. le maire Langelier résume comme suit les avantages que présente la conversion:

Aujourd'hui nous payons pour la dette de \$3,079,000, de la conversion de laquelle il s'agit, \$183,457 d'intérêt et de commission. Si nous ajoutons l'intérêt sur la dette flottante de \$200,000 que nous allons éteindre par le contrat dont il s'agit, savoir: \$10,000 (à 4 et demi p.c. calculé tous les mois), cela fait une charge annuelle de \$193,457.

Par le contrat en question, si nous décidons d'émettre des débetures à 4 p.c., nous aurons à payer pour intérêt et commission \$155,533 par année. Cela fait une différence de \$37,924 par année en faveur de la Cité.

Si nous décidons d'émettre des débetures à 3 et demi p.c., cela nous fera seulement \$152,316 par année à payer pour intérêt et commission, c'est-à-dire \$41,141 de moins qu'aujourd'hui.

Il est inutile de faire remarquer que la différence entre la charge annuelle d'aujourd'hui, et celle que nous aurons à payer, sera moindre de \$13,145 à 4 p.c. et \$18,182 à 3 1/2, si nous adoptons le système d'un fonds d'amortissement. Mais on ne peut raisonnablement comparer un système qui paie le capital et les intérêts de la dette avec un qui, comme celui que nous suivons aujourd'hui, ne paie que les intérêts.

Ces avantages sont achetés au prix d'un accroissement de \$800,000 dans un cas, et de \$1,250,000 dans l'autre cas, dans le capital de la cité, moins toutefois \$200,000, prime offerte par les banquiers et qui servira à payer la dette flottante actuelle.

Dans un prochain article nous étudierons plus en détail ces avantages en les comparant au prix qu'ils coûtent et en les appréciant au point de vue de la parité des cours.

ROGNURES DE CUIR

Nous avons reçu plusieurs réponses à la question posée aux tanneurs de Québec par un marchand de cuir, dans notre dernier numéro. Nous publions la suivante

qui nous paraît les résumer toutes et qui vient d'un des hommes les plus autorisés à parler au nom de cette industrie.

"Québec 9 septembre 1889.

"Monsieur le Directeur.

"Comme vous attendez sans doute des tanneurs de Québec une réponse à l'article qui a rapport à l'industrie des fausses semelles en rognures de cuir, je m'empresse de vous la donner.

"D'abord vous dites qu'un fabricant de fausses semelles en déchets de cuir est obligé d'importer sa matière première des Etats-Unis, et que si les tanneurs de Québec trimmaient mieux leur cuir fendu, l'on vendrait mieux ce dernier cuir et que les rognures ou trimmures suffiraient à ces fabricants de fausses semelles sans qu'ils aient besoin d'importer ces déchets des Etats-Unis.

"Permettez-moi de vous dire que l'individu qui vous a donné ces informations ne connaissait pas ce dont il parlait; ou qu'il n'a pas voulu vous dire la vérité car il devrait savoir."

"1^o Que si l'on importe ces déchets des Etats Unis aujourd'hui c'est parce que le marché de Boston en est encombré et qu'on les achète presque pour rien; il en est de même de bien des cuirs; dans le moment actuel il serait possible aujourd'hui d'importer le cuir tanné brut du marché de Boston et de le revendre aux corroyeurs en faisant un profit de 2c; par livre tout en payant un droit de 10 p.c. pas dû à ce que les tanneurs de Québec ne trimment pas assez leur cuir; mais bien à ce que le marché est encombré là bas et que coûte que coûte il faut le débayer pour faire des rentrées de fonds.

"2^o. Que les prix infiniment réduits de ces rognures de cuir depuis une couple d'années ont donné l'avantage à ces fabricants de fausses semelles et renforts de réduire leurs prix assez bas pour les mettre sur le marché en compétition avec les renforts et fausses semelles en vrai carton-cuir, qui est un composé de paille et d'écorce de bouleau et qui est loin d'être aussi bon que l'article en déchets de cuir pressés. Cela a eu pour effet d'en augmenter considérablement la consommation et c'est pour cela qu'on est obligé d'avoir recours au marché de Boston pour se fournir, le nôtre ne pouvant y suffire.

"3^o. Le marchand qui vous a informé que la split ou cuir fendu ordinaire d'Ontario se vend 27c lorsque celle de Québec ne fait que 14c ment, sciemment; le marché de Montréal est encombré de split d'Ontario qui se vend à 15 et 16c. C'est un peu mieux que celle de Québec, mais quant il s'agit de piastres et de centins ainsi que des profits, ceux d'Ontario sont de deux à quatre centins meilleur marché que ceux de Québec; c'est dû à cela si les cuirs fendus d'Ontario se vendent plus cher que ceux de Québec et c'est aussi dû à cela si les tanneurs de Québec ne les trimment pas mieux.

"4^o. Il y a cuir et cuir. Pour moi-même je fabrique des cuirs fendus que je vends 25c par livre et même jusqu'à 30c et d'autres que je vends 14c. Ceux de 25 et 30c ne me paient pas mieux que ceux de 14c. Je voudrais pouvoir fabriquer tous mes cuirs fendus dans